



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ANPE

Question écrite n° 59170

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre délégué aux relations du travail de bien vouloir lui indiquer le code ROME des assistants parlementaires. En effet, il semble que le Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) de l'ANPE, qui regroupe un peu plus de 10 000 appellations de métiers et emplois, ne comprenne pas cette catégorie de salariés.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes a été appelée par monsieur Thierry Mariani, député du Vaucluse, afin de lui signaler que le répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) de l'ANPE ne répertorie pas le métier d'assistant parlementaire. En effet, actuellement ce métier ne figure pas dans ce répertoire. Cependant, l'Agence nationale pour l'emploi a engagé des travaux d'actualisation du ROME. Elle m'informe que le métier d'attaché parlementaire sera pris en compte dès la prochaine version du ROME, dont la sortie est prévue en 2006.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59170

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2125

Réponse publiée le : 18 avril 2006, page 4223